



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 61325

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les recommandations de la Cour des comptes, formulées en octobre 2008, tendant à l'amélioration de notre système de formation professionnelle initiale et continue de façon à garantir à chacun un droit effectif à la formation tout au long de la vie. Le projet de loi n° 1628 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie s'inscrit dans cette perspective. Cependant, il le prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur la recommandation de la Cour des comptes portant sur l'offre de formation des demandeurs d'emploi, en l'espèce améliorer l'accompagnement des candidats à la validation des acquis par l'expérience (VAE).

Texte de la réponse

L'accompagnement est effectivement une condition essentielle pour la réussite des candidats à la validation des acquis par l'expérience (VAE). Il faut absolument leur éviter « un parcours du combattant » marqué par la complexité des procédures. Conscient des écueils que peuvent rencontrer les candidats à la VAE, le secrétaire d'État chargé de l'emploi a détaillé, à l'occasion des débats parlementaires sur le projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les orientations d'un plan d'action en faveur de la VAE qui devrait très prochainement être mis en oeuvre « La VAE est un véritable outil de promotion sociale. Aujourd'hui, elle ne concerne que trop peu de monde. Seules 20 000 à 30 000 personnes s'engagent, chaque année, dans le dispositif. Afin de sensibiliser tous les salariés sur cet outil, nous allons lancer en 2010 une grande campagne de communication. En outre, la VAE peut se révéler particulièrement utile pour les demandeurs d'emplois, qui sont amenés à s'interroger sur les compétences acquises tout au long de leurs parcours pour se relancer sur le plan professionnel. Nous allons donc demander à Pôle emploi de proposer systématiquement la VAE aux demandeurs d'emploi, éventuellement dans le cadre d'actions collectives ciblées sur des secteurs particuliers. Toutefois, informer n'est pas suffisant. Notre objectif est, dans un premier temps, de raccourcir les délais. Ensuite il faudra simplifier les procédures en allégeant la liste des documents demandés. La VAE ne doit pas constituer un parcours du combattant insurmontable pour les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, il faut accompagner les personnes tout au long de leur démarche de VAE. Cela suppose de généraliser les référents uniques de parcours. Telles sont les grands axes du plan d'action que souhaite développer sur la VAE, qui constitue un vrai moteur d'ascension sociale.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61325

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9878

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 855